AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2000
FR0000121147-FS0654

5 août 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FAURECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2021, la société Citadel Advisors LLC[1] (131 South Dearborn, Chicago, IL 60603, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi, le 30 juillet 2021, en hausse, le seuil de 5% des droits de vote de la société FAURECIA et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 7 036 367 actions FAURECIA[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FAURECIA sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Kenneth Griffin. La société Citadel Advisors LLC déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Dont 7 033 892 actions résultant de l'assimilation (cf. articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général) de 7 033 892 swaps, sans échéance, exerçable à tout moment et portant sur autant d'actions (sur la base d'un delta de 1).

[3] Sur la base d'un capital composé de 138 035 801 actions représentant 139 594 094 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.